



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/708
3 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 3 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte d'une lettre qui vous est adressée par M. Mustafa Osman Ismail, Ministre
des relations extérieures, au sujet de la récente agression militaire
érythréenne contre le territoire soudanais.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Elfatih ERWA

ANNEXE

[Original : arabe]

Lettre datée du 30 juillet 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures du Soudan

Comme suite à mes lettres antérieures, dont la dernière en date a été publiée le 19 mars 1998 comme document du Conseil de sécurité sous la cote 1998/258, concernant les agressions répétées commises par l'Érythrée aux frontières soudanaises, j'ai le regret de vous informer que le régime érythréen, qui est devenu un facteur de tension dans la région, poursuit ses agressions sur la frontière orientale du Soudan et terrorise la population civile de cette zone.

C'est ainsi que dans la matinée du mardi 28 juillet 1998, les forces d'agression érythréennes ont bombardé les villages soudanais ci-après situés près de la frontière : Hafarat, Awad, Abu-Allga et Gulsa.

Ce bombardement a été suivi d'une attaque menée par les forces érythréennes et des groupes de rebelles soudanais appuyés par des chars et des tirs d'artillerie.

Cette attaque a été menée par deux compagnies d'infanterie appuyées par des pièces d'artillerie de différents calibres ainsi que des mortiers et des lance-roquettes de 122 mm. Précédée par un bombardement d'artillerie à partir du territoire érythréen, qui a duré trois heures, l'attaque a fait plusieurs victimes parmi la population civile innocente et provoqué l'exode d'un grand nombre de citoyens de la région.

Le Gouvernement soudanais continue de faire preuve de sang-froid et de retenue afin de préserver la sécurité et la stabilité dans la région, mais tient à réaffirmer que les forces armées soudanaises, qui ont réussi à repousser l'attaque en question, sont en mesure d'assurer la protection des personnes et des biens. Toutefois, la patience a des limites, et le Gouvernement soudanais se réserve le droit de défendre son territoire et sa population.

Tout en vous faisant part des détails relatifs à l'agression érythréenne, nous espérons que le Conseil de sécurité fera en sorte que l'Érythrée renonce à sa politique d'hostilité à l'égard du Soudan et mette fin à ses agressions répétées contre le territoire soudanais afin de préserver la stabilité, la sécurité et la paix dans la région.

Le Ministre des relations extérieures

(Signé) Mustafa Osman ISMAIL
